

Commune d'UHLWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en fonction : 15 Nombre de Conseillers présents : 11 Nombre de Conseiller(s) absents(s) : 4

SEANCE du 18 JANVIER 2022

Sous la Présidence de Monsieur KLEFFER Thomas, Maire, le Conseil municipal, *dûment convoqué le 11 Janvier 2022* s'est réuni le **Mardi 18 Janvier 2022** à 20 heures 00 dans la salle socioculturelle.

<u>Etaient présents</u>: MM. ADE Bernard - ADRIAN Thierry - LIENARD Éric

Mmes/MM. DAUL Marc - DAULL Sébastien - JEROME Sébastien - KUHN Sabrina - NETH Jean-

Claude - SANTER Jean-Luc - WOLFF Catherine.

Absent(s) excusé(s): Mme BUCHHOLTZ Jessica donne pouvoir à ADRIAN Thierry

Mme DAULL Célia donne pouvoir à ADRIAN Thierry Mme PAILLE Tatiana donne pouvoir à KLEFFER Thomas

Absent(s) non excusé(s): M. SIMON Thierry

2022-01: APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2021

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le Procès-verbal de la séance du 14 Décembre 2021.

Le Conseil Municipal

- CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du rapport des séances en question ;
- CONSIDERANT qu'aucune remarque n'est émise à l'encontre de ces rapports,
- APRES délibération

Décide à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2021

2022-02: AVANCEMENT TRAVAUX RENOVATION EGLISE

Les travaux extérieurs touchent à leurs fins. Comme vous avez pu le constater, l'échafaudage est en cours de démontage.

Un rapport d'inspection a été édité et 100% des actions hors réparation toiture ont été traités. D'ici fin de semaine 3, hors contre-temps (météo ou autre) la tour sera complètement démontée. S'en suivra les côtés et la partie arrière une fois que la vérification du toit et le remplacement des ardoises cassées sera effectué. D'ici 3 semaines, l'échafaudage sera complètement démonté.

Il restera à faire le soubassement et la partie intérieur qui a déjà totalement été décapée. Concernant cette partie, nous devons prendre une décision quant à l'aspect intérieur (pierres apparentes ou enduits).

Une réunion sur place aura lieu le samedi 22 Janvier 2022 à 11h00.

.

Mairie d'UHLWILLER 118, rue de l'Église 67350 UHLWILLER

Téléphone : 03.88.07.72.40 Mail : mairie.uhlwiller@wanadoo.fr www.uhlwiller.fr

2022-03: AVANCEMENT LOTISSEMENT

Monsieur NETH Jean-Claude, vice-président présente à l'assemblée le plan « provisoire » du lotissement.

Il informe l'assemblée que la bassin de rétention devrait être intégré dans la zoone du lotissement. Il présente également tle rgèlement « provisoire ».

2022-04: ALEF - MESURES ADMINISTRATIVES EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE

La Communauté d'Agglomération de Haguenau confie à différents opérateurs associatifs la gestion de services d'accueils périscolaires dans le cadre de contrats de concession de service public. Ces contrats sont complétés par des conventions de gestion patrimoniale conclues entre le concessionnaire (la CAH), le gestionnaire occupant et, le cas échant, la commune de Uhlwiller/Niederaltdorf, propriétaire des locaux.

Ces contrats et conventions prévoient le versement d'une redevance d'occupation du domaine public aux bénéfices des propriétaires des locaux mis à disposition des accueils périscolaires. Selon les contrats en vigueur, cette redevance peut être versée soit directement par l'occupant au propriétaire, soit à la CAH qui reverse ensuite au propriétaire.

L'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020, portant diverses mesures d'adaptation des règles (...) d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique (...) pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment l'article 6 - alinéa 7 dispose que « Lorsque le contrat emporte occupation du domaine public et que les conditions d'exploitation de l'activité de l'occupant sont dégradées dans des proportions manifestement excessives au regard de sa situation financière, le paiement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public est suspendu pour une durée qui ne peut excéder la période mentionnée à l'article 1^{er} (...) ».

A l'exception des structures d'accueils périscolaires qui sont restées ouvertes pour accueillir gratuitement les enfants des personnels prioritaires, toutes les autres structures ont fait l'objet d'une fermeture administrative à compter du 16 mars 2020 avant de rouvrir progressivement, en jauge réduite, à compter du 11 mai. A partir de cette période, et jusqu'à la rentrée de septembre, les différents gestionnaires ont été dans l'obligation de se conformer à des protocoles sanitaires stricts, générant des dépenses supplémentaires en fournitures, équipements, et nécessitant des interventions renforcées au titre de l'entretien et de la désinfection des locaux et du matériel utilisé par les enfants.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CAH a souhaité dès la parution de l'ordonnance susvisée, suspendre le paiement des redevances d'occupation du domaine public prévues dans les contrats de concession périscolaires au titre des locaux dont elle est propriétaire entre le 16 mars 2020 et la fin de l'état d'urgence sanitaire qui était prévue au 10 juillet.

Cette décision doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal, il vous est donc proposé d'appliquer cette mesure exceptionnelle visant à prévenir d'éventuelles difficultés financières susceptibles d'impacter le gestionnaire de l'accueil périscolaire qui gèrent des services essentiels pour la vie quotidienne des familles.

DECISION

Le Conseil municipal, sur la proposition du Maire,

VU l'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020,

VU la loi 2020-456 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire

VU la délibération 2018-CC-093 du Conseil communautaire approuvant les contrats de concession de service public pour la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires du territoire de Haguenau

VU la convention de gestion patrimoniale conclue entre la commune et la CAH

VU la délibération du conseil communautaire du 09 décembre 2021

Commune d'UHLWILLER

CONSIDERANT la fermeture administrative imposée aux accueils périscolaires durant la période de l'état d'urgence sanitaire

CONSIDERANT que les différents protocoles sanitaires n'ont pas permis d'accueillir l'ensemble des enfants lors de la réouverture des accueils et ont généré des coûts supplémentaires pour les gestionnaires

DECIDE de suspendre les redevances d'occupation du domaine public au titre des contrats et conventions susvisés sur la période du 16 mars au 10 juillet 2020

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

2022-05: COMMUNICATIONS/DIVERS

Informations:

- Tour de table des commissions :
 - Urbanisme :
 - Sécurisation rue principale :
 - Envoi du mail suite au dernier CM
 - Retour de mail de François SCHIESTEL:
 - Ok pour les places de stationnement
 - Problème concernant le miroir et les potelets
 - Mise en place des marquages pas avant fin mars
 - Entretien téléphonique avec François Schiestel suite à discussion en commission lotissement
 - Impasse de la Roesbach
 - o Le bornage a été fait dans la rue et au niveau du
 - Attente du plan d'arpentage du géomètre
 - Prise de contact avec Notaire
 - SDEA est également prêt pour la servitude qui sera également inscrite chez le Notaire.
 - Urbanisme (PC-DP)
 - Décisions:
 - DP06746721R00033: SCHURR Cindy 37 A rue Principale -Uhlwiller: Extension terrasse + construction piscine refusée le 03.01.2022 (mauvais formulaire)
 - PC06749721R0005 : EL BAKALI Khalid 60 Impasse de la Roesbach - Uhlwiller: construction maison individuelle refusée le 20.12.2021

www.uhlwiller.fr

- Point projets 2022 / à la mandature
 - Présentation tableau

Téléphone: 03.88.07.72.40

Quels projets mettre en avant cette année ?

118, rue de l'Église Mairie d'UHLWILLER 67350 UHLWILLER Mail: mairie.uhlwiller@wanadoo.fr

Livret de bienvenue, machine à pain, formation geste et premier secours, décaler la fête des aînées, formation informatique, ouverture périscolaire le matin.

Projets à budgéter en 2022

Remerciement :

- L'ensemble de l'équipe et Christine pour la préparation et la distribution des coffrets des ainés. La démarche a été très appréciée. Merci à Eric qui s'est occupé du projet.
- Merci à l'équipe qui a montée et celle qui a démontée les décorations de Noël
- Merci à Bernard, Eric et Benoit pour le taillage du Noyer en sortie du village vers Niederaltdorf
- Merci aux personnes qui sont très actives au sein du Conseil afin de proposer et de trouver des commerçants qui permettent de faire vivre notre Marché. Je les remercie également avoir trouvé le Foodtruck qui proposera des tartes flambée et pizzas un jeudi sur 2 à partir du jeudi 20 janvier 2022 devant la place de l'école.
 - Merci d'en parler autour de vous et de partager sur vos pages Facebook ce nouveau RDV.
- Nous avons été sollicités par le Périscolaire afin de leurs mettre à disposition un petit local pour ranger les jeux d'extérieurs. Nous avons également de notre côté, les décorations extérieures (Noël - Pâques - été) qu'il faut également stocker à l'abri.
 - Nous avons regardé avec Bernard, fin de semaine dernière de supprimer les toilettes qui sont condamnés depuis 20 ans sous le préau et de les modifier en locaux de rangement. Ces actions peuvent être réalisé par Benoît les mercredis ou durant les vacances scolaires.

Nid de Cigogne :

Les travaux ont été réalisés hier afin de mettre en sécurité le futur nid.

- Mise en place d'une corbeille
- Descente des fusibles dans un nouveau tableau installé au sol.

Formation des Elus :

Point sur la réunion du lundi 17 janvier 2021 ; explication du droit à la formation des élus.



Commune d'UHLWILLER

- Tour de table des réunions
 - Commission communale : Lotissement prochainement
 - Commission CAH :
 - 24 janvier à 18h : Organisation scolaire Territoire Haguenaucampagne
 - 03 février à 19h : Conseil Communautaire
 - 21 février à 17h30 : Commission Locale des Charges Transférées
 - 23 février à 18h0 : Commission Plan-Climat
 - 20 février : Réunion budget
 - 03 Mars à 18h30 : Commission tourisme
 - 26 janvier à 20h00 : PACS SCHMITT-KNAPPE
- Prochaines réunions CM :
 - Mardi 15 Février 2022
 - Mardi 15 Mars 2022
 - Mardi 19 Avril 2022
 - Mardi 10 Mai 2022
 - Mardi 7 Juin 2022
 - Mardi 5 Juillet 2022
 - Mardi 13 Septembre 2022
 - Mardi 11 Octobre 2022
 - Mardi 8 Novembre 2022
 - Mardi 6 Décembre 2022

Fait à Uhlwiller, Le 18 Janvier 2022 Le Maire Thomas KLEFFER

Mairie d'UHLWILLER 118, rue de l'Église 67350 UHLWILLER

Téléphone : 03.88.07.72.40 Mail : mairie.uhlwiller@wanadoo.fr www.uhlwiller.fr